



OPES2249 Gestion et évaluation des institutions sociales

[30h]

Ce cours n'est pas dispensé en 2004-2005

Enseignant(s): Georges Dutry
Langue d'enseignement : français
Niveau : cours de 2ème cycle

Objectifs (en terme de compétences)

- Rendre les étudiants capables de diagnostiquer une problématique propre à une organisation sociale en tenant compte du cadre institutionnel, financier et sociétal.
- Rendre les étudiants capables d'identifier à la fois les obstacles, les contraintes ainsi que les points d'appui sur lesquels peut se penser et se développer une dynamique de gestion et de changement social concret à partir de l'action des institutions sociales.

Objet de l'activité (principaux thèmes à aborder)

- Identification et analyse d'une problématique sociale.
- Objectifs et finalités d'une organisation sociale.
- Les méthodes d'évaluation d'un plan d'action organisationnel :
 - * évaluation des ressources matérielles et humaines ;
 - * identification des obstacles
 - * détermination des moyens et méthodes
 - * la planification.
- Les techniques et les outils d'évaluation des organisations dans le champ social.

Autres informations (Pré-requis, Evaluation, Support, ...)

La formation se fait le samedi et certains soirs en semaine; elle est décentralisée et oblige donc à des déplacements. Le rôle du professeur comporte l'accompagnement sur place de projets-mémoires. Le professeur participe à un séminaire pédagogique. Il fonctionne en collaboration avec un conseiller à la formation. Il doit rédiger le matériel pédagogique correspondant à ses enseignements. Une collaboration étroite sera instituée entre les titulaires des enseignements à option de chaque section. Le candidat à une charge d'enseignement doit aussi communiquer avec son curriculum vitae les expériences non traditionnelles de formation qu'il a vécues et faire valoir des documents, syllabus ou matériaux didactiques qu'il aurait rédigés. L'attention des candidat(e)s aux charges d'enseignement est attirée sur l'existence de lois concernant les cumuls. Le mode d'apprentissage exige du professeur qu'il négocie un contrat de formation avec ses étudiants et qu'il motive de manière détaillée soit par écrit soit par oral ses évaluations aux personnes concernées.